PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 5 septembre 2017, à 19 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Philippe Guénette, Christian Huppé, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Amélie Poirier, Hélène Roberge, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, Sylvie Gorgeon et Jean-François Lortie, représentants du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames Josée Bissonnette et Valérie La Madeleine.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général intérimaire, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Marie-Rose Vandemoortele, directrice générale adjointe intérimaire, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Annie De Noury, directrice du Service des ressources éducatives, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques et Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-014-09-17 Il est proposé par madame Veronique Morel d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation procès-verbaux des 6 juin, 27 juin et 29 août 2017
4. Affaires en cours
   4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
   <u>Direction générale</u>
   6.1. Demande d'un groupe de parents quant à l'ouverture d'une école primaire alternative publique / Décision
   6.2. Cession de l'immeuble situé au 790, boul. Quinn à Longueuil à la Commission scolaire Marie-Victorin
   <u>Service de l'organisation scolaire</u>
   6.3. Révision du Plan de répartition des élèves des écoles de la municipalité de Saint-Amable à compter de l'année scolaire 2018-2019 / Autorisation de consultation
   <u>Service des ressources financières</u>
   6.4. Désignation de responsables des services électroniques / clicSÉQUR-Entreprises et Mon dossier de Revenu Québec
7. Point d'information
8. Affaires diverses
9. Protecteur de l'élève / Avis
10. Parole au public
11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil
    12.1. Parole aux commissaires-parents
    12.2. Parole aux autres commissaires
13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

C-015-09-17 Il est proposé par madame Carole Vigneault d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-016-09-17 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay d'approuver le procès-verbal de la séance en ajournement du 27 juin 2017, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-017-09-17 Il est proposé par monsieur Philippe Guénette d'approuver le procès-verbal de la séance en ajournement du 29 août 2017, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant

6. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

6.1 Demande d'un groupe de parents quant à l'ouverture d'une école primaire alternative publique / Décision

Monsieur Patrick Mendes, directeur général adjoint, présente ce dossier.

Considérant le projet d'école primaire alternative publique présenté par un groupe de parents à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 8 mars 2016;

Considérant la formation d'un comité de travail chargé d'étudier ce projet et de proposer les modalités d'une consultation (résolution numéro C-037-11-16);

Considérant que, lors de la séance ordinaire du 4 avril 2017, le Conseil des commissaires a résolu d'autoriser la tenue d'une consultation concernant l'ouverture d'une école primaire alternative publique à Sainte-Julie (résolution numéro C-105-04-17);

Considérant que le comité de travail a alors reçu le mandat de procéder à l'analyse des avis reçus durant la période de consultation qui s'est tenue du 5 avril au 12 mai 2017 et de déposer ses recommandations lors de la séance de travail du Conseil des commissaires, le 27 juin 2017;

Considérant la soirée d'information tenue le 19 avril 2017;

Considérant l'ensemble des avis et commentaires reçus durant la période de consultation;

Considérant l'analyse que le comité de travail en a fait;

Considérant qu'un projet alternatif à la Commission scolaire des Patriotes semble répondre aux besoins de certains parents d'élèves;

Considérant la proposition faite par la direction et le conseil d'établissement de l'école primaire Le Rucher à Sainte-Julie, à l'effet d'implanter un projet pédagogique particulier alternatif au sein de cette école à compter de l'année

scolaire 2018-2019, telle qu'énoncée à la résolution numéro C.É. 03-05-17-04 du conseil d'établissement;

Considérant l'analyse faite par les membres du Conseil des commissaires lors des séances de travail du 27 juin et du 29 août 2017;

C-018-09-17 Il est proposé par madame Amélie Poirier :

De ne pas autoriser l'implantation du projet relatif à l'établissement d'une école alternative au primaire, distincte, dans la même bâtisse que l'école Le Rucher, tel qu'exposé lors de la consultation publique qui s'est tenue du 5 avril au 12 mai 2017;

D'accepter la proposition du conseil d'établissement de l'école primaire Le Rucher à l'effet d'implanter un projet pédagogique particulier alternatif au sein de cette école à compter de l'année scolaire 2018-2019, telle qu'énoncée à la résolution numéro C.É. 03-05-17-04;

De mandater la Direction générale pour s'assurer que le conseil d'établissement de l'école Le Rucher soit en mesure de produire et de déposer, dès l'automne 2017, les documents nécessaires à l'implantation d'un projet pédagogique particulier alternatif qui accueillerait les premiers élèves à compter de l'année scolaire 2018-2019;

De mandater la Direction générale pour faire rapport au Conseil des commissaires de l'évolution du projet;

D'ajouter un poste de direction adjointe au plan d'effectif des cadres et qu'il soit affecté à l'école primaire Le Rucher de manière à permettre l'implantation et la pérennité d'un projet pédagogique particulier alternatif;

De mandater la Direction générale afin de revoir à l'automne 2017 la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers* pour permettre à tous les élèves du territoire de la Commission scolaire des Patriotes d'avoir la possibilité d'accéder au projet pédagogique particulier alternatif de l'école Le Rucher;

De déposer le rapport de consultation publique tenue du 5 avril au 12 mai 2017 sur le site Web de la Commission scolaire des Patriotes le 6 septembre 2017.

Madame Hélène Roberge demande le vote

Votent pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Cession de l'immeuble situé au 790, boul. Quinn à Longueuil à la Commission scolaire Marie-Victorin

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes possède un immeuble situé sur le territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin, soit au 790 boulevard Quinn à Longueuil;

Considérant que cet immeuble a été déclaré excédentaire;

Considérant que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a autorisé la Commission scolaire des Patriotes à aliéner cet immeuble par voie de soumission publique le 17 septembre 1999;

Considérant que la Commission scolaire Marie-Victorin souhaite acquérir cet immeuble afin d'y aménager une école primaire et qu'elle a présenté une

demande de financement à ce sujet au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre du programme québécois des infrastructures, pour lequel elle attend une réponse;

Considérant que la cession d'un immeuble d'une commission scolaire à une autre se fait habituellement pour un montant équivalant à la valeur au livres;

Considérant que la Commission scolaire Marie-Victorin s'engage à acquérir l'immeuble à la valeur aux livres conditionnellement à la réponse positive qu'elle doit obtenir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à sa demande d'ajout d'espace impliquant l'immeuble situé au 790 boulevard Quinn à Longueuil.

Considérant que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accepte de verser une allocation particulière, portant l'aide financière à un montant total de 1,9 M$ en budget de maintien d'actif immobilier;

Considérant que ce montant sera entièrement affecté à la réfection de l'école primaire Monseigneur-Gilles-Gervais;

Considérant que différents documents doivent être transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, avec la présente résolution, afin d'obtenir l'autorisation de céder l'immeuble Quinn et de recevoir la compensation demandée;

C-019-09-17 Il est proposé par madame Carole Vigneault :

De mandater le directeur du Service des ressources matérielles pour présenter la demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de céder l'immeuble situé au 790 boulevard Quinn à Longueuil à la Commission scolaire Marie-Victorin, pour un montant équivalent à la valeur aux livres, et de transmettre tous les documents afférents à cette demande, le tout conditionnellement à l'approbation de l'aide financière d'un montant total de 1,9 M$ en budget de maintien d'actif immobilier, à l'acceptation de la demande d'ajout d'espace de la Commission scolaire Marie-Victorin et à la décision de cette dernière d'acquérir cet immeuble;

De mandater la présidente et le directeur général à signer tous les documents requis afin de réaliser cette cession, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

6.3 Révision du Plan de répartition des élèves des écoles de la municipalité de Saint-Amable à compter de l'année scolaire 2018-2019 / Autorisation de consultation

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant la problématique de départ, soit un manque d'espace dans la municipalité de Saint-Amable pour scolariser les élèves de cette municipalité;

Considérant la construction d'une nouvelle école primaire dans la municipalité de Saint-Amable pouvant accueillir deux (2) groupes de l'éducation préscolaire et douze (12) groupes de l'enseignement primaire;

Considérant que cet ajout d'espace nécessite la révision du plan de répartition des élèves des écoles primaires de cette municipalité;

Considérant l'analyse, par le comité de travail, des scénarios préparés par le Service de l'organisation scolaire;

Considérant la recommandation du comité de travail;

Considérant l'opération de validation des scénarios ainsi que la consultation officielle qui devront se tenir auprès des conseils d'établissement et des parents des écoles primaires de la municipalité de Saint-Amable;

Considérant l'analyse réalisée par le Conseil des commissaires lors de la séance de travail tenue le 29 août 2017;

C-020-09-17 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'autoriser la tenue d'une consultation auprès des conseils d'établissement et des parents des écoles primaires de la municipalité de Saint-Amable qui inclura :

1) Un processus de validation des scénarios permettant d'élaborer les hypothèses qui seront soumises à la consultation à la suite des commentaires reçus des conseils d'établissement et des parents.

2) Une consultation officielle sur les hypothèses relatives au Plan de répartition des élèves des écoles de la municipalité de Saint-Amable à mettre en place pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

La date de retour de la consultation est fixée au 10 novembre 2017.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.4 Désignation de responsables des services électroniques / clicSÉQUR-Entreprises et Mon dossier de Revenu Québec

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant que l'interprétation faite par Revenu Québec de la *Loi sur l'instruction publique* est à l'effet que seul le Conseil des commissaires peut représenter la Commission scolaire des Patriotes auprès d'eux;

Considérant que Revenu Québec considère qu'il est toutefois possible pour le Conseil des commissaires, par une résolution, de désigner des responsables de services électroniques qui pourront agir au nom et pour le compte de la Commission scolaire des Patriotes (numéro d'entreprise du Québec : 8831850027);

C-021-09-17 Il est proposé par madame Isabel Godard :

QUE madame Lynda Lévesque, régisseure, madame Isabelle Lafrenière, coordonnatrice, et madame Angèle Latulippe, directrice, toutes trois cadres au Service des ressources financières, soient désignées responsables des services électroniques de clicSÉQUR-Entreprises et de Mon dossier de Revenu Québec pour le compte de la Commission scolaire des Patriotes, notamment pour :

- inscrire la Commission scolaire des Patriotes aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de la Commission scolaire des Patriotes à clicSÉQUR–Entreprises;
- gérer l'inscription de la Commission scolaire des Patriotes à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Commission scolaire des Patriotes une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de la Commission scolaire des Patriotes et à agir au nom et pour le compte de la Commission scolaire des Patriotes, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet

de la Commission scolaire des Patriotes pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINT D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Rencontre avec le maire de Mont-Saint-Hilaire et des représentants de la ville, en compagnie du directeur général intérimaire et du directeur du Service des ressources matérielles, au sujet de la future école
- Rencontre avec le maire de Mont-Saint-Hilaire et le directeur général de la ville, en compagnie du directeur général intérimaire, au sujet de la future école

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Annonce des investissements pour ajouts d'espace à Mont-Saint-Hilaire, Contrecœur et Verchères par la députée de Vaudreuil, en présence des députés et des maires, en compagnie de plusieurs commissaires et représentants de la CSP et des écoles des secteurs concernés
- Entrevue avec la radio Boom FM au sujet des investissements pour ajouts d'espace
- Entrevue avec le journal l'Œil Régional au sujet de la future école de Mont-Saint-Hilaire

ACTIVITÉS CSP

- Participation à la rentrée des cadres
- Participation à la rentrée du personnel des centres Roberval et Lionel-H.-Grisé
- Présence l'école Jacques-De Chambly pour la rentrée scolaire

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Conseil général FCSQ
- À venir : Rencontre du CA du RSCM

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Normand Boisclair fait état des démarches réalisées par des représentants du Comité de parents auprès des conseils d'établissement des écoles qui n'avaient pas de représentant l'année dernière, afin de faire mieux connaître le rôle du Comité de parents et de favoriser la participation active des parents.

Monsieur Jean-François Lortie indique que l'assemblée générale des parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage se tiendra le 2 octobre 2017.

12.2 Parole aux autres commissaires

Monsieur Ronald Tremblay fait état de sa participation à la soirée-bénéfice de la Fondation de l'instruction de Saint-Marc-sur-Richelieu, laquelle appuie les élèves et les activités de l'école primaire des Trois-Temps depuis de nombreuses années.

Monsieur Philippe Guénette fait état de sa participation à l'activité de la rentrée à l'école primaire Saint-Mathieu.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-022-09-17 À 19 h 40, il est proposé par monsieur Alan Langlois de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

_____ _____

Présidente Secrétaire générale

CH/lc